

POSTULAT

Auteur Sandro Fux (suppl.), SVPO, et Larissa Jossen (suppl.), SVPO
Objet Qu'attendons-nous pour mettre en œuvre l'initiative sur le renvoi?
Date 10.03.2014
Numéro 3.0107

33 millions de francs versés par les contribuables valaisans sont alloués chaque année pour le domaine pénitentiaire. Depuis longtemps, les prisons valaisannes sont gravement surpeuplées, une tendance qui se manifeste dans toute la Suisse occidentale. Fin 2013, le parlement a approuvé la création de nouveaux postes de gardiens. Cette mesure devait améliorer le rapport gardiens/détenus au bénéfice de la sécurité. Ce rapport se détériorera toutefois sur le long terme si de plus en plus de prisonniers – qui devraient en réalité être reconduits – demeurent au sein du système valaisan d'exécution des peines. Au vu de la situation financière, il n'est pas possible d'accroître à souhait le nombre de postes ni l'infrastructure pénitentiaire. L'argent, qui se fait rare de toute façon et qu'il serait plus urgent d'investir ailleurs, ne permet pas de résoudre tous les problèmes. Afin de rétablir un équilibre et de faire des économies, il faut une base légale permettant de reconduire systématiquement les cas dits «de rigueur». Bien que l'initiative sur le renvoi ait été adoptée par le peuple suisse par 53% des voix – en Valais par 51% –, cela fait désormais 3 ans que les autorités fédérales omettent de la mettre en œuvre, alors qu'elle constituerait un bénéfice pour chaque canton. L'initiative sur les résidences secondaires, qui n'est pas un bénéfice pour tous les cantons, a été appliquée dès le premier jour. Une inégalité de traitement sans pareil.

De plus en plus d'argent est dépensé pour les trafiquants de drogue, les violeurs et les assassins importés de l'étranger, faisant croître la pression des économies sur des institutions importantes telles que le système éducatif. C'est précisément dans ce secteur que les dernières mesures d'économie ont affecté la qualité de l'enseignement, alors que la formation des jeunes est cruciale pour le développement et la survie de toute société. Il est inconcevable d'accorder moins de valeur au bien des citoyens honorables et respectables qu'à celui de ceux qui ne font que nuire à notre société.

Conclusion

Il convient d'éviter au possible de devoir augmenter les capacités dans le secteur pénitentiaire sur le long terme à cause de criminels avérés venus de l'étranger, et d'imposer une pression financière à des institutions politiques de plus grande importance. C'est pourquoi par le présent postulat nous enjoignons au Conseil d'Etat de s'engager auprès de la Confédération pour que l'initiative sur le renvoi soit mise en œuvre au plus vite et ainsi servir d'exemple aux autres cantons.